



DONNONS DE LA FORCE
À VOS COMPÉTENCES

Sondage sur le remplacement du jour CCE du « Vendredi Saint »

Deux conventions collectives en vigueur dans notre entreprise :

- La Convention Collective Nationale (CCN)
- La Convention Collective d'Établissement (CCE)

Qu'est-ce qu'une Convention Collective Nationale (CCN) ?

C'est un accord conclu entre les organisations syndicales représentatives des salariés et les employeurs qui définit l'ensemble des conditions d'emploi et de travail et les garanties sociales.

Elle complète ou adapte les dispositions issues du Code du Travail et peut notamment contenir des dispositions non prévues par ce code (prime de fin d'année, congés payés supplémentaires...) ou plus favorables au salarié (durée de travail hebdomadaire inférieure à 35 heures, indemnité de licenciement plus favorable que l'indemnité légale...).

Elle prend la forme d'un texte de base, généralement complété par des avenants, des accords et des annexes.

La CCN est une sorte d'avenant qui vient en complément du contrat de travail et apparaît sur les bulletins de paie (UES Klesia → CCN du personnel des institutions de retraite complémentaire et de prévoyance).

Lien vers la CCN Klesia :

<https://cfecgcklesia.com/ccn/>

Qu'est-ce qu'une Convention Collective d'Établissement (CCE) ?

C'est un accord conclu entre les organisations syndicales d'une entreprise et un employeur qui complète les dispositions issues de la CCN et peut contenir des dispositions plus favorables aux salariés (ajout de jours de congés supplémentaires, œuvres sociales augmentées, majoration pour ancienneté...).

Notre CCE prévoit l'ajout de 2 jours de congés supplémentaires :

- Le Vendredi Saint.
- Le Vendredi précédant le Dimanche de la Pentecôte.

Proposition de l'employeur

Cette année, l'employeur a proposé le remplacement du « Vendredi Saint » par le vendredi suivant le Jeudi de l'Ascension afin de permettre à l'ensemble des collaborateurs de faire un long pont lors de ce week-end.

Lors d'une réunion de négociation fin avril 2021, l'employeur nous a proposé de pérenniser ce remplacement pour les prochaines années.

Afin de connaître votre avis sur ce sujet, nous mettons en place un sondage rapide et anonyme

